



**Réponse à la question parlementaire n° 331  
de M. le Député Mars di Bartolomeo**

En réponse à la question de M. le Député concernant le fonctionnement de la Bibliothèque nationale et la construction de l'annexe au Kirchberg, j'ai l'honneur d'apporter les réponses suivantes:

La crise qui a secoué la Bibliothèque nationale en 1998 – début 1999 a sans aucun doute été la crise la plus grave de toute son histoire. La directrice f.f., nommée le 19 mars 1999, s'était fixé cinq objectifs prioritaires :

1. Le rétablissement du dialogue social et la réconciliation du personnel.
2. La remise en marche de l'administration générale.
3. La migration informatique du système de gestion informatique Sibil vers un nouveau système qui restait à définir.
4. La réorganisation et la modernisation progressive de l'institution.

\*

Le rétablissement du dialogue social était de toute évidence la condition sine qua non de la réussite de toute politique de réforme à la Bibliothèque nationale.

A son entrée en fonction, la directrice f.f. a reçu pour un échange de vues chacun des 49 collaborateurs de la Bibliothèque nationale. Depuis, il y a eu d'innombrables entrevues entre la direction et les membres du personnel. La pratique des réunions de service a été relancée. Celles-ci ont lieu à intervalles réguliers et permettent d'associer le personnel à la rénovation de la Bibliothèque nationale.

Quand Mme Monique Kieffer est arrivée à la Bibliothèque nationale, deux instructions disciplinaires étaient en cours à l'encontre de deux conservateurs, Mme Danielle Jung et M. Claude Weber.

Le 6 juillet 1999 la directrice f.f. a clôturé l'instruction concernant Mme Jung en infligeant à celle-ci la sanction de la réprimande. Le 6 août Mme Jung a introduit un recours contre cette sanction. Je prendrai ma décision définitive après avoir entendu Mme Jung en ses explications. Ceci n'a pas été possible jusqu'à ce jour à cause d'un congé de maladie de longue durée de Mme Jung.

Suite au comportement de M. Weber, la directrice f.f. de la Bibliothèque nationale a décidé d'élargir l'instruction disciplinaire à son égard et de confirmer à cette fin, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, le mandat de l'instructeur Monsieur Paul Reiles. Compte tenu du rapport final de l'instructeur en date du 3 novembre 1999, le dossier de M. Weber a été transmis au Conseil de discipline par arrêté grand-ducal du 22 novembre 1999. Le 3 décembre, la directrice f.f. a décidé de suspendre M. Weber pour la durée de la procédure à son encontre. Il appartient au Conseil de discipline de statuer.

Je tiens à souligner que depuis un an, le climat social à la Bibliothèque nationale s'est assaini et que le dialogue fonctionne à nouveau, non seulement entre la direction et le personnel mais encore entre les membres du personnel.

Tout en travaillant à l'amélioration du climat social à la Bibliothèque nationale, la directrice f.f. a progressivement remis sur les rails l'administration générale, fort mal en point comme l'avaient montré l'audit externe et les travaux de la commission de surveillance. Il ne sert à rien en effet de proclamer hâtivement de grandes réformes si l'outil administratif n'est pas à même de les soutenir. En même temps, la nouvelle direction a tout fait pour honorer au mieux les engagements qui avaient été contractés par la Bibliothèque nationale nonobstant des conditions de réalisation parfois difficiles.

La Bibliothèque nationale avait un troisième défi urgent à relever: sa modernisation informatique. Il s'agissait en tout premier lieu du choix d'un nouveau système de gestion informatique pour gérer le catalogue bibliographique central de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques lui associées, le fichier du Prêt et celui des acquisitions. En effet, Sibil ne répond plus aux exigences modernes et son remplacement était devenu d'autant plus urgent que le réseau international *Rebus* (Réseau de bibliothèques utilisant Sibil), dont la Bn est membre depuis les années 1980, cessera de fonctionner fin mars 2000. En juin 1999, la décision a été prise d'opter pour le système Aleph 500, un logiciel utilisé par d'autres bibliothèques nationales et par des institutions aussi prestigieuses que la Banque centrale européenne à Francfort. Le passage d'un système de gestion informatique implique pour toute bibliothèque des travaux préparatoires de grande envergure, mobilisant une bonne part de l'énergie et des forces de travail disponibles. La Bibliothèque nationale travaille en étroite coopération avec le fournisseur Ex Libris, le Centre Informatique de l'Etat et des bibliothécaires-informaticiens suisses du réseau *Rebus*. Un accord de coopération a été conclu avec le réseau suisse IDS (Informationsverbund Deutschschweiz) qui regroupe les bibliothèques universitaires de la Suisse allemande qui utilisent Aleph 500. Par cet accord, la Bibliothèque nationale a décidé d'utiliser le même format et les mêmes règles de catalogage qu'IDS et de se rapprocher ainsi encore davantage que par le passé des standards internationaux les plus couramment utilisés. Les travaux préparatoires avancent à bonne allure. Les tests de conversion effectués jusqu'à ce jour ont donné de bons résultats. La coopération avec IDS permet d'accomplir la migration de la Bibliothèque nationale dans un laps de temps assez court dans la comparaison internationale. La mise en activité du nouveau système se fera en plusieurs étapes. Le

premier pas sera franchi au mois d'avril quand Aleph deviendra opérationnel pour le public. Néanmoins, il faudra attendre l'été pour que l'ensemble des modules offerts par le nouveau système soient en état de marche. L'introduction d'Aleph 500 entraînera la réorganisation et l'extension du réseau actuel des bibliothèques luxembourgeoises. L'extension du réseau à de nouvelles bibliothèques est programmée pour début 2001.

En attendant, le cap de l'an 2000 a été franchi sans embûches. Les services des périodiques luxembourgeois et étrangers ont été dotés d'un nouveau logiciel plus sûr et plus efficace.

Dans le sillage de la modernisation des programmes informatiques utilisés par la Bibliothèque nationale, l'ensemble de son parc informatique est en train d'être renouvelé. Une cinquantaine de nouveaux PC ont été livrés par le Centre Informatique de l'Etat. Celui-ci a acquis deux nouveaux serveurs pour la BNL. Un considérable effort de formation du personnel est en train d'être réalisé. Cet effort de formation ne concerne pas seulement les collaborateurs de la Bibliothèque nationale mais aussi les bibliothécaires du réseau des bibliothèques associées à la Bibliothèque nationale. 41 membres du personnel de la Bibliothèque ont suivi un cours de base en Windows NT. De la fin décembre à fin février dix-huit conservateurs, bibliothécaires, catalogueurs et le personnel du Prêt ont assisté au total à 840 heures de formation, soit l'équivalent de 105 jours ouvrables. Il convient d'ajouter l'équivalent de 42 jours de formation offerts aux bibliothécaires du réseau. D'autres formations sont programmées pour garantir le bon fonctionnement et une qualité optimale du nouveau réseau Aleph 500.

Pour améliorer le fonctionnement de la Bibliothèque nationale, diverses mesures ont été prises du point de vue du recrutement du personnel. Un poste de surveillant devenu vacant par décès a été reconverti en poste d'ouvrier magasinier. Le contrat d'engagement du nouveau magasinier a été signé en février 2000. Un poste d'employé à mi-temps a été reconverti en poste de rédacteur à plein temps. Ce poste est occupé depuis le premier février. Suite aux recommandations de l'auditeur externe et de la commission de surveillance, son titulaire est chargé de travaux administratifs, en tout premier lieu de la gestion administrative du personnel. En décembre 1999, la situation d'un employé temporaire a été régularisée. Deux nouvelles vacances de postes imputables sur le numerus clausus an 2000 ont été accordées à la Bibliothèque nationale. Ainsi la Bibliothèque nationale pourra engager prochainement un nouveau bibliothécaire et un informaticien. Les procédures de recrutement sont en cours.

Depuis son entrée en fonction, la directrice f.f. a œuvré, ensemble avec le personnel, à l'amélioration du fonctionnement des différents services de la Bibliothèque nationale. Le Service des périodiques étrangers a été entièrement réorganisé. Le Service public (Accueil, Prêt, Salles de lectures) est en cours de réorganisation. La directrice a élaboré un règlement d'ordre intérieur qui a été soumis pour avis préalable au Ministère de la Fonction publique. Il sera soumis à l'ensemble du personnel avant adoption définitive. L'engagement d'un informaticien et d'un nouveau bibliothécaire sera l'occasion de pousser plus loin la restructuration de

l'organigramme de la Bibliothèque nationale. Des efforts sont en cours pour améliorer l'entretien du bâtiment central et des annexes de la Bibliothèque nationale. Certains bureaux sont réaménagés pour améliorer les conditions de travail du personnel.

Parallèlement à tous ces efforts de réorganisation, la Bibliothèque nationale a accueilli plusieurs expositions internationales, organisé un cycle de conférences présentées par des universitaires étrangers et luxembourgeois de renom, a participé à plusieurs expositions hors de ses murs. Elle a ouvert sa salle Mansfeld à de multiples organisateurs qui y ont présentés des conférences ou autres manifestations culturelles. Elle a publié l'ouvrage de Carlo Hemmer " 1000 Worte Luxemburgisch " dont l'original fait partie des fonds de la Réserve Précieuse de la Bibliothèque nationale.

\*\*\*\*

En ce qui concerne le projet de l'annexe de la Bibliothèque nationale au Kirchberg, on peut relever qu'il n'y a actuellement aucun élément qui puisse laisser penser à un dépassement du coût de 970 millions voté par la Chambre des Députés. On peut estimer que les travaux de construction prendront entre deux ans et demi et trois ans.

\*\*\*

En dressant le bilan de la Bibliothèque nationale depuis un an, il me semble permis de conclure que ce bilan est non négligeable, d'autant plus que la Bibliothèque nationale s'est trouvée confrontée dans une période cruciale à plusieurs congés de maladie de longue durée et à deux postes temporairement non occupés pour cause de décès. Tous les problèmes de la Bibliothèque nationale ne sont certes pas résolus, mais la crise qu'elle a connue appartient au passé. La direction de la Bibliothèque nationale et mon Ministère sont conscients que l'effort exigé de la part de la Bibliothèque nationale au cours des prochaines années restera considérable. La " société de l'information " force le monde des bibliothèques à se transformer en profondeur et restera un défi pour nos bibliothèques au cours des prochaines années.

Erna Hennicot-Schoepges

Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

